

savoir faire

LE JOURNAL D'INFORMATION DES ARTISANS

N° 2 | JUIN 2009

Dossier

Éco-construction la Chambre se mobilise

LORSQUE LA CHAMBRE S'INVESTIT, C'EST L'ARTISANAT QUI EN BÉNÉFICIE.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Isère - Grenoble

MAAF ASSUREUR DES PROFESSIONNELS
Vous propose

Une assurance décennale à un tarif très compétitif. Mieux encore, MAAF Assurances récompense votre professionnalisme en vous offrant :

- 7,5 % de réduction sur votre cotisation si vous n'avez pas déclaré de sinistre pendant 5 années consécutives.
- 15 % de réduction pour 7 années consécutives.
- 25 % de réduction pour 10 années consécutives sans déclaration de sinistre.

En plus, vous bénéficiez d'une Assistance gratuite :

- Une intervention immédiate 7j/7, 24h/24.
- Une indemnisation sous 48h à réception de votre accord sur le montant.

ADHÉRENT CNATP Réduction de 10%* sur votre cotisation RC décennale et RC professionnelle

Pour plus d'informations, ou prendre un rendez-vous
→ Appelez le
N° Azur 0 820 300 820

MAAF
 la référence qualité prix

De nouvelles conditions pour l'examen de taxi

L'arrêté du 3 mars 2009 précise que, à compter du 1^{er} juillet 2009, l'examen du certificat professionnel des conducteurs de taxi sera modifié. Par ailleurs, les conducteurs de taxi en exercice seront soumis à une obligation de formation continue. Trois arrêtés précisent ces nouvelles dispositions et notamment :

- les nouvelles conditions d'organisation de l'examen du certificat professionnel ;
- le contenu du stage de formation continue donnant lieu à la délivrance d'une attestation, à suivre tous les cinq ans dans une école agréée ;
- les conditions d'agrément des organismes de formation assurant la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue.

Mesure transitoire : les conducteurs de taxi qui auront obtenu leur carte professionnelle avant le 1^{er} juillet 2009 seront tenus de suivre cette formation continue, au plus tard le 1^{er} juillet 2010 si leur carte professionnelle leur a été délivrée depuis plus de cinq ans, ou au plus tard le 1^{er} juillet 2014 si leur carte professionnelle leur a été délivrée depuis moins de cinq ans.

Complément d'informations : arrêté du 3 mars (JO du 19 mars 2009).

Plus d'informations : Pôle Réglementation - Michaël de Jaham

Tél. : 04 76 70 82 25 - rm@cma-grenoble.fr

Immatriculation des véhicules par les garagistes

La mise en œuvre du nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV), entraînant l'attribution définitive de plaques d'immatriculation à vie, s'applique automatiquement aux véhicules neufs depuis le 15 avril 2009. Désormais, les professionnels de l'automobile jouent un rôle central. Après habilitation préfectorale, ils sont en effet autorisés à recevoir directement les démarches de cartes grises des usagers et doivent en assurer l'enregistrement par Internet (moyennant facturation). Les professionnels doivent préalablement obtenir un certificat électronique. Ils recevront une demande d'agrément les autorisant à percevoir, pour le compte du Trésor public, les taxes et redevances afférentes à l'immatriculation. La nouvelle carte grise sera adressée par voie postale sous pli sécurisé au domicile de l'usager. Pour toute demande d'habilitation et d'agrément : <http://habilitation-siv.interieur.gouv.fr>.

En cas de changement de département de résidence ou lors de l'achat d'un véhicule d'occasion immatriculé dans un autre département, le propriétaire devra procéder au changement de l'immatriculation de son véhicule.

Plus d'informations : Pôle Réglementation - Michaël de Jaham

Tél. : 04 76 70 82 25 - rm@cma-grenoble.fr

Artisanat Info juridique, l'information juridique en un coup de fil !

Service accessible 6 jours sur 7, du lundi au samedi, en composant le numéro indigo **0820 09 78 38** (0,12 € TTC/ min), Artisanat Info Juridique accompagne les artisans dans la gestion quotidienne de leur entreprise. Simple, pratique, rapide et gratuit, il est réservé aux artisans inscrits à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble. Ceux-ci doivent indiquer leur numéro SIRET afin d'être identifiés. Des conseillers spécialisés répondent aux besoins journaliers d'information des artisans de plus en plus confrontés à un environnement juridique complexe pour toutes les questions professionnelles d'ordre juridique, social, fiscal, commercial, pénal, bancaire.

Les appels reçus en 2008 portent essentiellement sur des questions d'ordre commercial et social, ou touchant aux assurances et aux baux commerciaux. Artisanat Info Juridique répond à la volonté de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble d'accompagner les artisans au quotidien et de simplifier la gestion de leur entreprise.

Pour toutes vos questions : Artisanat Info Juridique

N° indigo 0820 09 78 38 (0,12 € TTC/min)

Une nouvelle formation supérieure diplômante pour les artisans

La capacité des artisans à maîtriser tous les aspects de leur entreprise est devenue, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, un gage de compétitivité et de développement. Aider les artisans à gérer l'évolution de leur entreprise est au cœur des missions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble qui, au fil des années, développe et enrichit son offre de formations. Dernière arrivée au catalogue formation 2009, la licence professionnelle management des organisations (spécialité développement des TPE) a été élaborée avec l'IUT 2 de Grenoble. Conçue sur mesure pour accompagner le changement dans les TPE, elle répond en tous points aux attentes des artisans et leur permet d'obtenir un diplôme de niveau II (bac + 3).

C'est un partenariat avec l'IUT 2 de Grenoble qui a donné naissance à cette formation qui complète désormais l'offre de formations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble. Elle permet aux artisans de se former et de suivre tout un cursus scolaire, du CAP à la licence pro. Cette nouvelle licence professionnelle management des organisations (spécialité développement des TPE) propose aux artisans, dirigeants, conjoints collaborateurs ou salariés d'acquérir toutes les compétences nécessaires à la gestion du changement dans leur entreprise. Accessible aux titulaires d'un bac + 2, ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), elle permet aux artisans et à leurs conjoints notamment :

- **d'acquérir des compétences nécessaires à la gestion de l'entreprise :** droit du travail et gestion des compétences, construction de tableaux de bord, gestion de la relation client, gestion de la trésorerie ;
- **de se former au management opérationnel et d'être capable de faire face aux changements :** grandes étapes du développement d'une entreprise, dynamique concurrentielle, stratégie commerciale, analyse des documents comptables, bases de l'anglais commercial ;

La formation se déroule de septembre à fin juin, soit 40 séances le lundi et

10 séances le mardi. Les cours, dispensés par des enseignants universitaires et des intervenants issus du monde économique, auront lieu au département GEA de l'IUT 2 et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble. La première session débutera en septembre 2009.

Cette formation est également parfaitement adaptée aux salariés, facilitant leur insertion professionnelle à des postes de dirigeants, d'adjoints ou de cadres au sein des entreprises artisanales. ■

Plus d'informations :

Pôle Formation

Tél. : 04 76 70 82 10

formation@cma-grenoble.fr

Christophe Maroello, prêt pour la licence

Il a repris l'entreprise de chaudronnerie-serrurerie de son père il y a deux ans, après y avoir travaillé pendant dix ans. Mais Christophe Maroello ne s'est pas lancé dans l'aventure sans avoir au préalable acquis les connaissances nécessaires à la gestion d'une entreprise.

Avant de reprendre l'entreprise, je voulais avoir des notions de gestion. J'ai d'abord obtenu un bac pro en chaudronnerie par une validation des acquis et de l'expérience (VAE). Sur les conseils du Pôle Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, j'ai ensuite passé un BCCEA (brevet de collaborateur chef d'entreprise artisanale). Cette année, je poursuis mon cursus pour obtenir un DUT gestion des entreprises et administration. C'est vrai que ce n'est pas toujours simple de concilier travail, vie de famille et cours, mais plus j'avance et plus j'acquiers des connaissances en gestion, en compta-

bilité, en analyse financière... Même si je dirige une TPE, puisque nous ne sommes que sept salariés, connaître tous ces aspects de l'entreprise m'est utile au quotidien. J'ai découvert, par exemple, que comprendre et interpréter un bilan est important pour un dirigeant. Nombre d'artisans sont accaparés par leur métier et négligent trop souvent les aspects qui touchent à la vie de leur entreprise. De plus, je trouve intéressant de suivre un cursus scolaire aujourd'hui alors que j'ai arrêté mes études au niveau bac. Le DUT GEA est la passerelle qui va me permettre de poursuivre dès septembre prochain sur



la licence professionnelle management des organisations adaptée au développement des TPE. Je suis convaincu que toutes ces formations sont un atout pour faire évoluer mon entreprise. ■

savoir faire

Journal de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble

32, rue de New York
 38026 Grenoble cedex 1
 Tél. 04 76 70 82 09
www.cma-grenoble.fr

Directeur de la publication
 Pierre Balme-Blanchon

Rédacteur en chef
 Audrey Stimamiglio
 04 76 70 82 69

Pôle communication
 04 76 70 82 69

Rédaction
 Danielle Chanet

Membres du comité de rédaction
 Jean-Paul Barthélémy,
 Martine Berenguel, Valérie Delas,
 Joël Douillet, Christian Le Blanc,
 Daniel Marandjian, Bernard Mathieu,
 Marc Rouzier, Philippe Tiersen.

Conception
 La Firma Grenoble
 04 76 12 28 20

Photos
 Laurent Dastrevigne, Fotolia,
 Chambre de Métiers
 et de l'Artisanat

Impression et routage
 Les Deux Ponts - Eybens

Numéro 2 / Juin 2009
 Tirage 13 500 exemplaires
 ISSN 1280-777X



Avec le soutien de nos partenaires privilégiés :



Vers un retour à la normale au RSI des Alpes

En juillet 2006, la création du Régime Social des Indépendants (RSI) aboutissait à la fusion des régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse des commerçants et des artisans. En janvier 2008, le service de l'Interlocuteur Social unique (ISU) était mis en place. Ces deux mesures gouvernementales avaient pour objectif de simplifier les démarches des assurés. Si c'est le cas pour la majorité d'entre eux, il apparaît néanmoins qu'un certain nombre d'artisans de la région ont constaté des dysfonctionnements dans le traitement de leur dossier. René Vial, Président, et Françoise Dumas, Directrice régionale du RSI des Alpes, nous en expliquent les raisons.

Françoise Dumas : Cette réforme constitue réellement une simplification pour les chefs d'entreprise qui n'ont désormais qu'un seul interlocuteur et qu'un appel unique de cotisations pour leur protection sociale obligatoire (cotisations maladie, maternité, retraite, invalidité, famille, CSG et CRDS). Pour autant, il est vrai que 5 % des 81 000 assurés de la région Alpes ont eu quelques difficultés dans le traitement de leur dossier. Ces dysfonctionnements résultent des obstacles rencontrés entre la volonté du gouvernement de lancer l'ISU le 1^{er} janvier 2008 et la réalité de sa mise en œuvre à cette date. En effet, au plan national, la mise en place de l'interlocuteur unique a entraîné la délégation par le RSI aux URSSAF du calcul et de l'encaissement des cotisations. Il a donc été nécessaire d'opérer des aménagements informatiques, des transferts de fichiers et de données entre les deux réseaux. Cette opération informatique complexe a été sous-estimée et a réclamé plus de temps que prévu. Ce retard explique qu'un certain nombre d'assurés aient subi des dysfonctionnements répétés : appels de cotisations erronés en 2008, difficultés d'affiliations ou de radiations, remboursements tardifs de crédits... Toutes les caisses RSI sont bien sûr concernées.

Savoir Faire : Où en est aujourd'hui le traitement des dossiers ?

René Vial : Les anomalies ont été identifiées et un plan d'actions national a été mis en œuvre en début d'année 2009 pour les corriger. Il est vrai que nous devons rattraper le retard, mais il est prévu que la majeure partie des difficultés soit réglée d'ici le 30 juin. Tous les collaborateurs du RSI sont mobilisés pour traiter les dossiers au cas par cas.

La crise économique n'épargne pas les artisans.

Que propose le RSI pour leur venir en aide ?

René Vial : Nous travaillons de longue date en étroite collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble. Face à la crise, avec la Chambre, nous avons mis en place, pour les entreprises artisanales en difficulté, des rendez-vous concertés et un accueil privilégié pour ces assurés. Nous souhaitons d'ailleurs faire évoluer notre partenariat avec la Chambre de Métiers pour répondre au plus près aux attentes des artisans, en ce qui concerne l'ISU et la situation économique dégradée. Dans l'immédiat, nous avons mis en place des dispositifs de soutien. Les chefs d'entreprise en difficulté peuvent demander un étalement du paiement de leurs cotisations. Les cotisations provisionnelles 2009 étant basées sur les chiffres de l'année 2007, si les artisans prévoient une diminution de leur chiffre d'affaires en 2009, ils peuvent demander que leurs cotisations soient recalculées. Pour les cas les plus critiques, le RSI dispose également d'un fonds d'action sanitaire et sociale destiné à prendre en charge tout ou partie des cotisations.



René Vial et Françoise Dumas

Vous venez de réunir les équipes grenobloises sur le nouveau site d'Eybens. Ce regroupement va-t-il permettre un meilleur service ?

Françoise Dumas : L'accueil du RSI se fait en effet désormais au 5, avenue Raymond-Chanas à Eybens. Nous avons profité de cette réorganisation pour améliorer l'accueil téléphonique. En effet, de nombreux assurés se plaignent de ne pouvoir nous joindre par téléphone. Les assurés disposent dorénavant d'un numéro unique pour joindre le RSI et d'un numéro spécial pour tout ce qui concerne l'ISU. Nous disposons également d'une plate-forme téléphonique renforcée dont l'objectif est de réduire le temps d'attente des assurés et de proposer un meilleur suivi de nos clients. Notre but est d'apporter des éléments de réponse dans les meilleurs délais. De même, nous avons renforcé le personnel d'accueil dans nos nouveaux locaux afin d'assurer une prise en charge de qualité.

Enfin, le site Internet du RSI – www.le-rsi.fr/contact – reste à la disposition des artisans et commerçants.

Tous ces aménagements concourent à améliorer encore notre qualité de service. ■

Nouvelles coordonnées du RSI des Alpes

Adresse : 5, avenue Raymond-Chanas - 38320 Eybens

(site HP, à proximité d'Alpexo et du Summum)

Adresse postale : RSI des Alpes - BP 50000 - 38327 Eybens cedex

Téléphone accueil RSI : 04 76 63 63 63

Numéro spécial ISU : 0811 01 08 01

Site Internet : www.le-rsi.fr



Enquête éco-construction : la Chambre se mobilise pour accompagner les artisans

Par le CO₂ qu'ils rejettent, les bâtiments publics et privés sont actuellement la deuxième source de pollution atmosphérique, derrière les transports. Le secteur du bâtiment constitue en conséquence un enjeu crucial de la lutte contre le réchauffement climatique et un formidable gisement d'économies d'énergie. Dans ce contexte, et dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement, l'éco-construction est de plus en plus plébiscitée par les pouvoirs publics et les particuliers. Cet environnement ouvre indiscutablement d'importants marchés aux entreprises artisanales, tant dans la construction neuve que dans la rénovation. S'ils veulent être compétitifs et répondre aux nouvelles exigences environnementales des chantiers de demain, les artisans doivent donc relever un défi majeur, acquérir de nouvelles compétences

et proposer des matériaux et des solutions qui répondent aux critères de l'éco-construction. C'est avec l'objectif de les accompagner dans cette démarche de progrès et d'adaptation que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble a initié, en novembre 2008, une enquête auprès de plus de cinq mille artisans du Sud-Isère. Le but de cette enquête est d'identifier avec précision les acteurs de l'éco-construction du territoire, de mieux identifier leurs métiers et leurs attentes. Les principaux résultats de ce questionnaire vous sont livrés dans ce dossier. Ils constituent les fondements des actions concrètes qui seront proposées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, en lien avec les partenaires des filières concernées, pour répondre aux besoins exprimés par les artisans.



Le Sud-Isère, riche de savoir-faire liés à l'éco-construction

Premier résultat significatif de cette enquête, plus de trois cents entreprises du territoire ont été identifiées pour leurs savoir-faire en lien avec l'éco-construction. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises individuelles comptant six salariés en moyenne et qui déclarent, pour la majorité d'entre elles, s'être lancées dans ce type de construction depuis moins de cinq ans. 15 % des réponses concernent des entreprises de fabrication d'équipements ou de matériaux utilisés dans ce type de construction et, pour 65 %, d'artisans qui assurent l'installation et la maintenance d'équipements et de matériaux. 15 % des artisans proposent également des conseils et des missions d'expertise.

Les artisans se considèrent-ils comme des acteurs de l'éco-construction ?

Quelque 80 % des artisans ayant répondu se considèrent partie prenante de ce type d'habitat. Pour autant, 20 % des réponses à cette question sont négatives, alors que les artisans concernés

interviennent à des degrés divers dans l'une des composantes de l'éco-construction. Un paradoxe qu'il convient de souligner et qui fait sans doute écho à l'absence de définition de l'éco-construction, laissant libre cours à l'interprétation de chacun. Notons cependant que 14 % des entreprises se sont réellement spécialisées dans ce type de bâtiments qui constitue 80 % de leur activité. Pour 24 % des artisans, l'éco-construction représente la moitié de leurs chantiers.

Les principaux types de chantiers sur lesquels ils interviennent

Parmi les entreprises qui ont répondu à cette enquête, sont concernés, à proportion égale, des artisans intervenant dans le domaine de la construction, mais aussi dans celui de la rénovation des bâtiments. Un constat cohérent en 2008, mais qui pourrait, dans le futur, et au vu de la baisse du taux de renouvellement du bâti neuf en 2009, s'accroître en faveur des entreprises de rénovation. Par ailleurs, 40 % des interventions en matière d'éco-construction touchent à l'habitat individuel, 20 % au logement collectif et 17 % à la construction de bureaux et de bâtiments publics.

Domaines de compétences

Parmi les entreprises spécifiquement tournées vers l'éco-construction, tous les métiers du bâtiment (murs, couvertures, isolation, finitions extérieures et intérieures, parois vitrées, ventilation, chauffage-refroidissement, gestion de l'eau, éclairage, production d'électricité) sont représentés. Pour une moindre part, quelques entreprises proposent des piscines écologiques ou des solutions de gestion de l'énergie grâce à la domotique. 20 % des entreprises affirment avoir des compétences dans l'habitat bio-climatique et autant déclarent avoir réalisé des travaux répondant aux démarches HQE (haute qualité environnementale) ou avoir participé à la réalisation de bâtiments HPE (haute performance énergétique) ou basse consommation.

Les matériaux mis en œuvre

Le bois reste l'élément phare de l'éco-construction. Il est utilisé par 50 % des entreprises concernées. La brique monomur arrive en seconde position, suivie par la pierre, la terre, le chanvre et la paille. En lien avec les éléments de construction, les enduits et les peintures naturels, voire les tapisseries écologiques, entrent en force dans l'éco-construction. Les éléments de couverture évoluent également et des matériaux comme le tavaillon de bois, les tuiles solaires ou en terre cuite et les toitures végétalisées sont de plus en plus prisées. Dans le domaine de l'isolation, la laine de bois, la ouate de cellulose, la vermiculite, la pierre, la paille, le textile, la laine de mouton, la plume de canard, la fibre de bois ou encore le chanvre sont plébiscités. En matière de chauffage et de production d'électricité, le bois sous forme de bûches, plaquettes ou granulés est largement répandu, mais aussi les technologies en lien avec le solaire et la géothermie ou encore le photovoltaïque. La diversité des matériaux et techniques utilisés par les artisans du Sud-Isère, acteurs de l'éco-construction, révèle une incontestable richesse, à l'échelon local, des savoir-faire et des potentiels en matière de technologies et de produits naturels.



Les projets des artisans en éco-construction

Le secteur est à l'évidence porteur. Les artisans émettent majoritairement le souhait de développer leur activité et de faire connaître leur savoir-faire dans le domaine de l'éco-construction. La plupart d'entre eux désirent que des actions concrètes leur soient proposées pour les accompagner et les aider à être compétitifs dans un marché qui s'annonce déterminant. ■



Cette enquête, diligentée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, est jugée avant-gardiste et riche d'enseignements par le réseau des Chambres de Métiers de la région Rhône-Alpes qui en réalisera une autre dans le courant de l'année 2009. Les résultats de cette enquête seront présentés publiquement le jeudi 18 juin à 19h30 dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble.



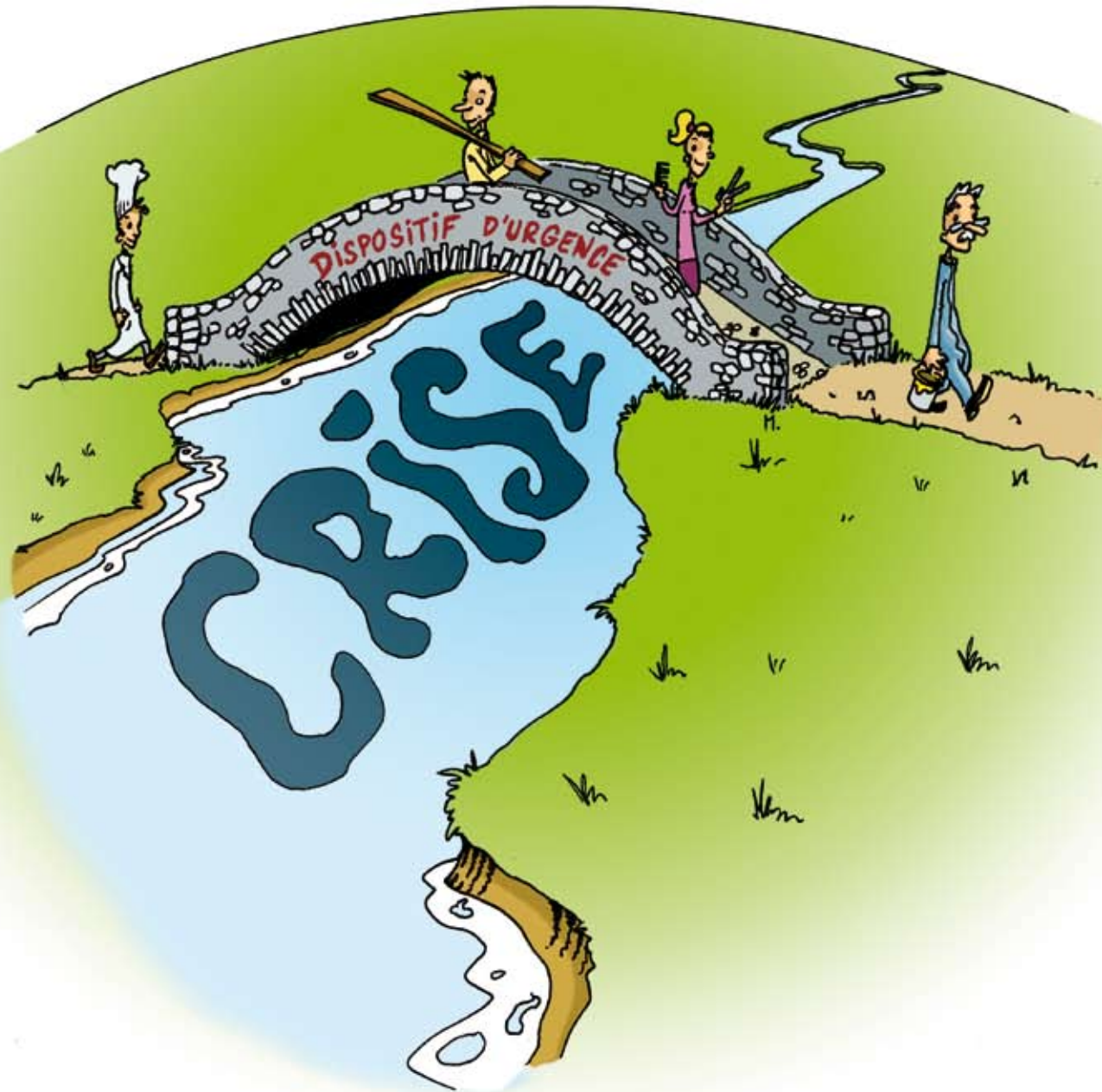
Définir l'éco-construction

Il n'existe pas « une » définition de l'éco-construction. Si le terme a fait son apparition dans les années soixante, il est aujourd'hui protéiforme et recouvre différents concepts parmi lesquels le respect de l'écologie et de l'environnement, l'utilisation de matériaux naturels (bois, pierre, paille...) et l'utilisation maximale des énergies naturelles et renouvelables (vent, soleil, énergie géothermique...). Ces préceptes, que l'on retrouve à différents degrés dans les maisons passives, les maisons bioclimatiques, les maisons à basse consommation, les bâtiments répondant aux labels HPE (haute performance énergétique), HQE (haute qualité environnementale) ou encore THPE (très haute performance énergétique) sont inclus dès la conception architecturale des bâtiments, mais font également l'objet de travaux de rénovation.

L'action éco-construction de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble est réalisée avec le soutien de l'Europe, l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et la Métro.

Les artisans face à la crise

Comme partout en France, les artisans du Sud-Isère sont touchés par la crise. Une centaine d'entre eux a été reçue et conseillée par le Pôle Accompagnement des entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, dont 66 % d'entreprises individuelles. Les secteurs les plus touchés sont les services (53 %) et le bâtiment (39 %). De leur côté, les pouvoirs publics mettent en place des dispositifs d'urgence et veillent à l'application des mesures prises dans le cadre de la loi de finances 2009 et du plan de relance gouvernemental, pour aider les entreprises en difficulté.



Les principales dispositions pour soutenir les entreprises

■ Réduction des délais de paiement

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les délais de paiement entre entreprises sont plafonnés à 60 jours ou 45 jours fin de mois et à 45 et 30 jours pour l'État. Ils commencent à courir à la date d'émission de la facture, mais les entreprises peuvent retenir comme point de départ la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation.

■ Dégrèvement de la taxe professionnelle pour les investissements nouveaux

Les équipements et biens mobiliers acquis ou créés neufs entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009 ne seront pas inclus dans le calcul de la taxe professionnelle des établissements créés en 2008.

■ Suppression de l'impôt forfaitaire annuel (IFA)

Le gouvernement prévoit la suppression totale en trois ans de l'impôt forfaitaire annuel payé par les sociétés dès lors qu'elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 400 000 €. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 million d'euros sont exonérées de l'IFA.

■ Mobilisation des services fiscaux

Les services fiscaux proposent le remboursement immédiat des sommes dues aux entreprises (TVA, I.S., crédit d'impôt...) ou un assouplissement des créances par voie moratoire. Contact : Service des impôts des entreprises de l'Isère ou www.impots.gouv.fr

■ Aide à l'embauche pour les TPE

Une aide financière est accordée aux entreprises de moins de 10 salariés pour toute embauche réalisée à compter du 4 décembre 2008. Elle a pour but de compenser les charges patronales de ces nouvelles embauches. Le calcul exact du

montant de l'aide est effectué par le Pôle emploi (fusion de l'ANPE et des ASSEDIC).
emploi@cma-grenoble.fr

■ Évolution du taux horaire de l'allocation spécifique du chômage partiel

Revalorisé en janvier 2009, ce taux est fixé à 3,84 € de l'heure pour les entreprises de moins de 250 salariés. Le montant maximal de la participation de l'État au versement des indemnités de chômage partiel versées par l'employeur est désormais fixé forfaitairement à 6,84 €.

■ Crédit d'impôt recherche

Depuis le 2 janvier 2009, les entreprises peuvent demander le remboursement immédiat des créances de crédit d'impôt recherches dont elles sont titulaires au titre des années 2005, 2006, 2007. Le crédit d'impôt 2008 est également remboursable s'il excède le montant de l'IS ou de l'IR dû par l'entreprise.

■ Plus-values professionnelles à caractère immobilier

Le taux réduit de l'impôt sur les sociétés est porté de 16,5 % à 19 % depuis janvier 2009 pour certaines plus-values à caractère immobilier réalisées par les entreprises industrielles ou commerciales.

■ Acompte d'IS excédentaire

Les entreprises, estimant que le montant des acomptes versés au titre d'un exercice clos au plus tard le 30 septembre 2009 va excéder le montant de l'IS, peuvent demander le remboursement de cet excédent dès le lendemain de la clôture.

■ Amortissement accéléré des investissements

Les coefficients d'amortissements dégressifs actuels sont augmentés d'un demi-point pour les investissements réalisés en 2009.

Le Conseil général soutient l'emploi

Pour aider les entreprises à affronter la crise, le Conseil général de l'Isère propose un programme exceptionnel de soutien à l'emploi. André Vallini, Président, nous en explique le principe.



Savoir Faire : Pouvez-vous présenter le dispositif « 395 opérations pour l'emploi » et préciser sa durée ?

André Vallini : L'Isère n'échappe pas à la crise économique qui a des conséquences graves sur le niveau d'activité des entreprises et aggrave la précarité. Pour aider les entreprises iséroises dans ce contexte difficile, l'assemblée départementale a, sur ma proposition, adopté en janvier dernier un programme exceptionnel de soutien à l'emploi d'un montant de 26 millions d'euros destiné à fournir de l'activité immédiate aux artisans et aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics de toute l'Isère. Ces 395 opérations sont ciblées dans le domaine du logement, de la maintenance des bâtiments départementaux et des collèges, de la voirie, ainsi que des travaux communaux ou intercommunaux d'assainissement, d'économies d'énergie, d'accessibilité et d'amélioration des équipements scolaires, sportifs ou administratifs qui vont pouvoir démarrer avant le 31 juin 2009 dans tout le département.

Concrètement, comment les artisans peuvent-ils soumissionner à ces marchés ?

André Vallini : Tous les artisans isérois sont invités à se rapprocher des maîtres d'ouvrage : le Conseil général et ses treize maisons de territoires répartis dans tout le département, mais aussi les communes et les intercommunalités. La liste des 395 opérations et des collectivités qui en sont à l'origine est disponible sur le site Internet du Conseil général de l'Isère : www.isere.fr

Le Pôle Accompagnement des entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

À l'initiative commune de la Banque des Alpes, de la SOCOMA des Alpes et de la Chambre de Métiers, le Pôle Accompagnement des entreprises artisanales a pour vocation de traiter rapidement les dossiers des artisans confrontés à des difficultés d'obtention de financement et ce quelle que soit la banque de l'artisan. Il propose également un soutien sous la forme d'un prêt de trésorerie ou d'équipement.

Baisse de votre chiffre d'affaires, diminution du nombre de vos clients, difficultés de trésorerie ou encore peine à vous rémunérer : Jean-Michel Rougemont, conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dédié au Pôle Accompagnement des entreprises vous renseigne du lundi au vendredi au 04 76 70 82 30 ou par mail : eco@cma-grenoble.fr.

Par ailleurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a intégré, aux côtés du directeur de la Banque de France et du trésorier payeur général, la cellule départementale, présidée par le préfet de l'Isère, du dispositif de médiation de crédit lancé par le gouvernement dans le cadre du plan de financement de l'économie. Ce dispositif permet d'intervenir localement grâce à des cellules de suivi et de négociation. Jean-Michel Rougemont a été désigné Tiers confiance par la Chambre comme interlocuteur direct des artisans, à même de remplir un dossier en vue de saisir le médiateur. Il est également mobilisé pour répondre aux questions émanant du site Internet du médiateur mis à la disposition des entreprises artisanales : www.mediateurducredit.fr. Ce site permet aux artisans de remplir directement un dossier de saisine du médiateur.

Plus d'informations :
Jean-Michel Rougemont
Tél. : 04 76 70 82 30
eco@cma-grenoble.fr.

Les artisans face à la crise (suite)

La préfecture mobilise les partenaires isérois

La préfecture propose aux artisans un service en ligne pour répondre à leurs questions. Albert Dupuy, Préfet de l'Isère détaille ce dispositif.



Savoir Faire : Comment le plan de relance national est-il relayé en Isère ?

Albert Dupuy : Face à cette crise sans précédent, le gouvernement a fait le choix d'axer son plan de relance sur l'investissement et donc sur l'emploi. Le Préfet de l'Isère mobilise l'ensemble des partenaires pour décliner et amplifier l'effet des mesures gouvernementales. À cet effet, il travaille en étroite concertation avec les grandes collectivités locales qui portent elles-mêmes leur plan de relance. Ainsi, en Isère, le volet immobilier de l'État mobilise dès 2009 1 358 M€ de plus pour 7 opérations d'investissement. Le Budget Opérationnel de Programme intitulé « développement et amélioration de l'offre de logement » s'inscrit pleinement dans le plan de relance de l'économie française, car l'accélération des programmes en cours et l'augmentation des objectifs physiques vont améliorer le carnet de commandes des entreprises du bâtiment et du secteur immobilier. Enfin, neuf communes de l'arrondissement de Grenoble vont se voir attribuer, dans le cadre du plan de relance, une subvention anticipée au titre de la programmation 2009 de la Dotation Globale d'Équipement pour un montant cumulé de 914 K€. ■

Que peuvent faire les artisans confrontés à des difficultés ?

Albert Dupuy : 11 mesures concrètes ont été mises en œuvre dès le début de l'année 2009 sous l'autorité de Monsieur le

Préfet de l'Isère. Ces mesures concernent la vie de l'entreprise et peuvent être activées de façon très pratique. Il suffit de se rendre sur le portail Internet de la préfecture pour consulter une « boîte à outils » qui indique, pour chaque mesure, l'opérateur à activer : nom, téléphone, adresse électronique.

Vous trouverez cette « boîte à outils » sur : <http://www.isere.pref.gouv.fr> (sections/documents/page_daccueil/face_à_la_crise).

Les mesures sont destinées à faciliter la vie de l'entrepreneur et de ses salariés, qu'il s'agisse de remboursement anticipé de TVA, report de créances publiques, mise en œuvre des mesures relatives au chômage partiel, soutien à l'embauche pour les PME de moins de 10 salariés et le soutien à l'investissement, ou de garantie de ligne de crédits.

En effet, la cellule de médiation du crédit reste très active dans le département puisqu'à ce jour 215 PME et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), représentant plus de 4 000 salariés ont saisi le médiateur.

Sur ces 215 demandes, 96 ont pour origine un besoin de trésorerie, 51 entreprises se sont vu refuser le financement d'un prêt bancaire et 57 suppressions de lignes de crédits sont constatées.

S'agissant du traitement des demandes par la cellule technique de médiation : 72 dossiers ont connu une issue favorable, 49 dossiers ont été déclarés irrecevables (négociations bancaires en cours, dossiers incomplets...) et 56 dossiers sont en cours de traitement. ■

Ne bradez pas votre santé ! Optez pour une complémentaire adaptée.

Dans ce contexte de crise économique et de baisse du pouvoir d'achat, il est tentant de réduire ses coûts en arbitrants sur son budget santé. Or, vos dépenses de santé (consultations, radiologie, analyses, hospitalisation...) sont loin d'être couvertes totalement par votre régime obligatoire d'assurance maladie, qui se désengage de plus en plus des remboursements. Une complémentaire santé adaptée est donc primordiale pour préserver au mieux votre capital santé.

Selon une récente enquête⁽¹⁾, près de 40 % des Français renonceraient ou reporteraient des soins de santé pour des questions financières. Aujourd'hui, plus que jamais, il s'agit de choisir une couverture complémentaire qui correspond parfaitement à votre consommation et à vos besoins (hospitalisation, optique, dentaire...), en différenciant ceux qui sont essentiels et ceux, plus accessoires.

La valeur ajoutée d'une association à but non lucratif

À l'APTI, association à but non lucratif, les coûts sont rationalisés pour rendre la protection sociale complémentaire accessible au plus grand nombre ; nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer. Notre démarche n'étant pas capitalistique, notre préoccupation essentielle est bien de

proposer des garanties au juste tarif.

Nous favorisons également les comportements responsables et vertueux en matière de santé ; ils ont de multiples effets bénéfiques, notamment sur le portefeuille ! Avec le report partiel des forfaits non utilisés en optique et dentaire, vous pouvez ainsi bénéficier d'une prestation doublée au bout de quatre ans. Lunettes, soins et prothèses dentaires... sont autant de biens et soins de santé très onéreux qu'il est nécessaire de ne pas négliger pour préserver son capital santé.

Le gérant majoritaire !

Grâce à une garantie couvrant l'ensemble de la protection sociale : Prévoyance (arrêt de travail, invalidité, décès), Frais Généraux et Complémentaire Santé, APTI répond à tous les besoins du gérant majoritaire. ■

Plus d'informations : APTI
(Association de Prévoyance
des Travailleurs Indépendants)
Tél. : 04 76 05 65 74



⁽¹⁾ Enquête de l'Institut Ipsos pour le Secours populaire français, 25 septembre 2008

La déduction fiscale : un avantage propre aux TNS

Travailleurs non salariés, la loi Madelin vous permet de déduire vos cotisations de Protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) de vos impôts. C'est un avantage fiscal non négligeable !

Pour la Banque Populaire des Alpes, l'environnement est un engagement durable.

Depuis l'origine, les valeurs de la Banque Populaire, l'audace, la prise en compte de la dimension humaine et la coopération l'ont naturellement conduite à s'engager activement en faveur du développement durable.

L'engagement de la Banque Populaire des Alpes se manifeste en région à travers différentes initiatives :

- **la présence à des événements** tels que le Salon Européen du Bois et les 3^e Assises Nationales de la construction passive, en avril dernier à Alpexpo-Grenoble,
- **une large gamme de produits et services « verts »** destinés à la rénovation et à la construction d'habitations ou de bâtiments écologiques, PREVair et PREVair+ pour les particuliers et PROVair pour les professionnels,

- **des partenariats environnementaux et sociétaux** avec des institutions liées au développement durable, telles que l'ADEME, Rhônealpennergie...
- **récemment la Banque Populaire a été la première à s'être engagée sur l'Eco-PTZ (l'éco prêt à taux zéro) :** un prêt immobilier réglementé qui permet de financer les travaux destinés à rendre les habitations plus économes en énergie, plus confortables et moins émettrices de gaz à effet de serre.

Grâce à cet engagement actif auprès des parties prenantes et des territoires, à la

proximité et aux moyens financiers offerts aux clients, la Banque Populaire entend prendre plus que jamais sa part de responsabilité dans un développement et un engagement durable. ■

Offres aux professionnels
Saverio Maligno - Tél. : 06 88 46 42 32
saverio.maligno@alpes.banquepopulaire.fr

Développement Durable
Patrice Gachet Mauroz - Tél. : 04 38 88 46 44
patrice.gachet-mauroz@alpes.banquepopulaire.fr



Concours Artinov 2009



GAGNEZ l'un des
4 prix de 2 300 €

Du 1^{er} mai au
31 juillet 2009

**Chefs d'entreprise,
participez au concours
de l'innovation artisanale
dans 4 catégories :**

- **Métier**
- **Produit**
- **Procédé de production**
- **Technologie et haute technologie**

Dossier de candidature à télécharger
sur www.cma-grenoble.fr
Renseignements : 04 76 70 82 30
eco@cma-grenoble.fr

Concours organisé
par les Chambres de Métiers
et de l'Artisanat de l'Isère



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Isère